

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 6 février 2020  
Rapporteur :  
Monsieur Hervé HERRY**

**N° 15**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 14/02/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020  
(accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Vente de terrain à la Vectura immobilier pour le projet de construction d'une base  
logistique sur le parc d'activités de Lumunoc'h**

**L'entreprise Vectura immobilier, souhaite acquérir environ 62 632 m<sup>2</sup> de terrain  
pour un montant de 1 252 640 € HT, sur le parc d'activités de Lumunoc'h à Briec, pour  
y réaliser une construction d'environ 10 000 m<sup>2</sup>.**

**\*\*\***

Vectura Immobilier est une société d'investissement immobilier, dont le siège est basé  
à Toulouse, spécialisée dans l'acquisition, la location, la gestion et le développement d'actifs  
immobiliers industriels, tertiaires et commerciaux.

L'entreprise Vectura Immobilier souhaite acquérir 62 632 m<sup>2</sup> de terrains sur le parc  
d'activités de Lumunoc'h à Briec pour implanter une base logistique d'environ 10 000 m<sup>2</sup> et  
1 000 m<sup>2</sup> de bureaux à l'étage. Le Groupe Vectura annonce que le projet va générer près de  
400 emplois.

Après consultation de France Domaine, cette vente interviendra au prix de  
20 € HT le m<sup>2</sup>.

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages  
exprimés :

1 - d'autoriser la vente d'un terrain de 62 632 m<sup>2</sup> environ cadastré section  
YI 394 p, au prix de 1 252 640 € HT ;

2 - d'autoriser monsieur le président à signer tous les actes à intervenir ;

3 - d'autoriser la société Vectura immobilier ou toute autre société qui s'y substituerait à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet sur les parcelles cadastrées section YI 394 p.